

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

N° ordre

20-60

N° ordre dans la séance :

DE-22092020-04

Date de la convocation :

16/09/2020

Date de l'affichage :

25 SEP. 2020

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoints, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, CROUZET Mauricette, SCALMANA Dominique, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, GERRA Dominique, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents excusés : Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE) ; Thierry CURTELIN (procuration Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance :

OBJET : Demande de subventions pour la modernisation du système d'assainissement du hameau de Châtel

M. Claude FELCI, maire-adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de la voirie rappelle au conseil municipal que la commune a engagé au début de l'année 2020 une réflexion concernant la modernisation du système d'assainissement du hameau de Chatel qui s'avère vétuste et fonctionne de manière très insatisfaisante en termes de rendement. En conséquence, l'installation n'est pas conforme à la réglementation et doit faire l'objet d'une remise à niveau.

Le raccordement du réseau d'assainissement de Chatel à la station d'épuration de Culoz via le hameau de Landaize est privilégié pour les raisons suivantes :

- Suppression d'une unité de traitement et des nuisances associées,
- Exploitation simplifiée par rapport à une nouvelle unité de traitement,
- Réduction de l'impact sur le coût du service de l'assainissement (lorsque l'on considère le cycle de vie de l'équipement à savoir l'investissement, le fonctionnement sur la durée de vie et le renouvellement patrimonial),
- Possibilité, à terme, de développer de nouvelles habitations au sein du hameau et accessoirement une liaison mode doux utilisant l'emprise de la canalisation pour rejoindre Culoz via le hameau de Landaize

M. FELCI indique que le projet se situe en contrebas du hameau de Chatel, le long de la voie ferrée et que la solution de transit retenue est une solution de refoulement de type pneumatique.

La conduite de refoulement d'une longueur de 1 250 m. sera implantée majoritairement en domaine communal et le rejet se fera en tête du réseau gravitaire de Landaize après avoir traversé puis longé la route départementale 992.

Les ouvrages existants, notamment le décanteur-digesteur, seront démolis. L'emprise ainsi libérée recevra la station de refoulement qui sera composée :

- D'une chambre enterrée accueillant les effluents gravitairement ainsi que la cuve.
- D'un local technique surmontant la chambre accueillant les compresseurs, l'armoire électrique de commande, la zone de traitement de l'air et des odeurs.

Les travaux seront réalisés de manière à assurer la continuité du traitement.

M. FELCI présente ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles	25 000,00	Agence de l'Eau <i>Appel à projet « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020 – 2021 » - 50%</i>	180 000,00
Construction du poste de refoulement	230 000,00	Département de l'Ain <i>Soutien à l'investissement territorial 2021 – 20%</i>	72 000,00
Mise en place de la canalisation de refoulement	105 000,00	Emprunt ou autofinancement - Commune de Culoz	108 000,00
Montant prévisionnel total HT	360 000,00	Montant prévisionnel total HT	360 000,00
TVA	72 000,00		
Montant prévisionnel total TTC	432 000,00		

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de modernisation du système d'assainissement du hameau de Chatel tel que présenté,

APPROUVE le planning prévisionnel de l'opération,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération,

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables auprès des différents partenaires financeurs,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes autres pièces utiles permettant l'aboutissement du projet,

DIT que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE